

SYNTHÈSE

Les modes de règlement des litiges

Recourir aux MARD

Agir en justice

MARD juridictionnel : arbitrage

- Clause compromissoire sous conditions (avant litige)
- Compromis d'arbitrage (après litige)

MARD amiables

- Conciliation
- Médiation

Nature de l'action

- Personnelle/réelle
- Mobilière/immobilière

Conditions de l'action

- Intérêt à agir
- Qualité
- Capacité

Avantages/inconvénients

- Avantages : rapidité, confidentialité, compétence arbitre, décision imposée aux parties
- Inconvénients : coût, absence de force exécutoire (obtention d'exequatur devant le tribunal judiciaire)

Points communs

- Bonne volonté des parties
- Judiciaire ou extrajudiciaire
- 2 issues possibles : accord si succès ; action en justice si échec
- Avantages : confidentialité et rapidité

Procès (tribunal judiciaire)

- Processus : assignation, enrôlement, instruction, audience, jugement
- Soumis à des principes européens : droit à un procès public, équitable, durée raisonnable
- Soumis à des principes français : contradictoire, neutralité, publicité, gratuité, oralité

Régime juridique

- Domaine : exclusion des affaires sur l'ordre public et l'état des personnes
- Sentence arbitrale
- Composition amiable
- Récusation de l'arbitre

Différences

- Gratuité conciliation
- Conciliation adapté seulement pour les petits litiges civils (obligatoire en dessous de 5 000 €) / domaine plus large pour la médiation
- Rôle plus actif du médiateur

Jugement

- Force exécutoire
- Autorité de chose jugée